

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

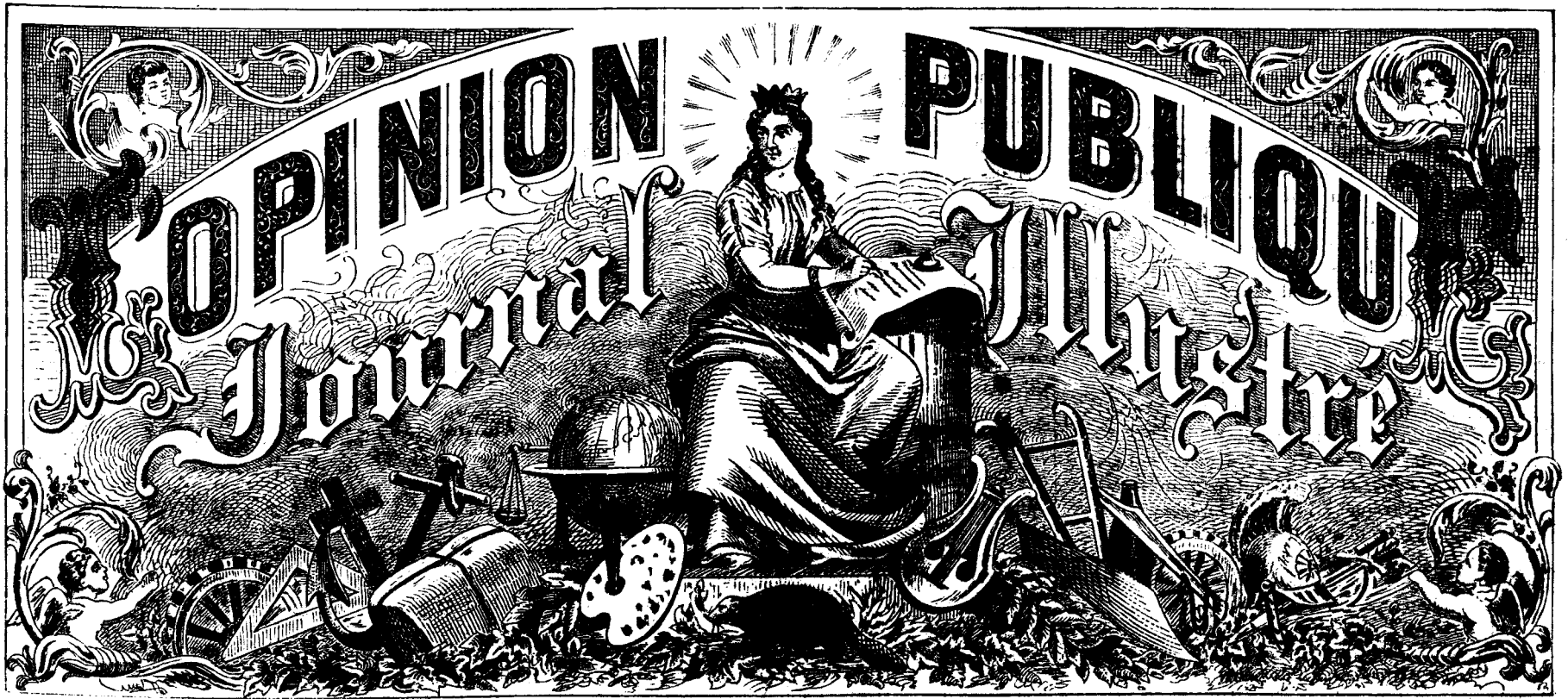
L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e.: autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire
- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées. ^

Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.



VOL. I.—No. 3.

MONTREAL, SAMEDI, 22 JANVIER, 1870.

{ ABONNEMENT \$2 50.
{ PAR NUMERO 5 CENTIMS.

AVIS IMPORTANTS.

Nous adressons ce troisième numéro à tous ceux qui n'ont pas renvoyé le premier et le deuxième et que nous considérons, par conséquent, comme abonnés.

Un certain nombre nous ont fait des renvois sans mentionner leur nom et leur résidence. Ils recevront par conséquent notre troisième numéro, s'ils persistent dans leur funeste résolution, ils devront renvoyer immédiatement notre journal, avec leurs noms et leur résidence; autrement, nous les mettrons sur la liste de nos abonnés.

Plusieurs, sans doute, vont profiter de leur erreur pour revenir à de meilleurs sentiments; notre troisième numéro va leur donner une idée de nos efforts pour rendre *L'Opinion Publique* intéressante.

Nous n'avons pu jusqu'à présent donner des gravures aussi parfaites que nous l'aurions désiré, mais nous espérons que nos lecteurs seront, à l'avenir, aussi satisfaits que nous-mêmes.

Nous devons annoncer à nos lecteurs que notre journal contiendra, à l'avenir, un résumé des nouvelles les plus intéressantes de la semaine, tant du pays que de l'étranger. Notre organisation est à peu près parfaite maintenant, nous avons la confiance de réussir à satisfaire tout le monde.

UN PORTRAIT.

Sous le titre alléchant de "Petite galerie Parlementaire," M. Fabre a entrepris de buriner les membres de la Législature Locale. Observateur judicieux, critique fin et délicat, il peint au naturel et n'omet rien; si le sujet prête au ridicule, tant pis. M. Fabre est un journaliste très indiscret et qui dit tout ce qu'il sait, encore plus ce qu'il ne sait pas. Mais il a sa manière à lui; son trait caché, qui va droit au but, blesse sans meurtrir, pique sans laisser de traces, excepté pour les connaisseurs. Il est très amusant de voir M. Fabre en face d'un député nul: notre confrère est de trop bon ton et de trop bon goût pour lui dire tout court son fait et passer à un autre représentant. Ce député nul avait un adversaire de mérite et de talent; vite M. Fabre s'en empare, le place dans le siège qu'il considère vide et le peint de pied en cap: et du coup notre député se trouve apprécié, ses électeurs reçoivent une leçon et un conseil, et le candidat battu est vengé.

C'est ce tour qu'il vient de jouer à M. Cantwell, de Huntingdon, et la justice qu'il vient de rendre à M. T. K. Ramsay, son adversaire. L'appréciation du talent et du caractère de M. Ramsay y est parfaite. Nous nous faisons donc un plaisir et un devoir de le reproduire.

A. J. MOUSSEAU.

(De *L'Événement* du 28 Décembre 1869.)

"Je ne connais guère le nouveau député de Huntingdon, qui ne s'est fait encore remarquer à la Chambre que par sa tenue sévère et son silence prudent, et je n'en saurais dire autre chose. Dans le cadre qu'il laisse vide, je placerai le portrait de M. Ramsay. Si l'on est d'avis que par là, je marque une préférence et j'indique un choix pour l'avenir, je n'y ai aucune objection."

"Doué d'un esprit ardent et droit, plein d'impétuosité, plein de ressources; que l'erreur, même légère, en matière de droit, la moindre déviation des grandes traditions constitutionnelles autant que l'injustice irritent; qui pousse jusqu'à la passion le culte des idées qu'il adopte et jusqu'à la haine l'antipathie contre les hommes qui personnifient la lutte contre ces idées; dévoué avant tout,

l'on pourrait dire exclusivement, aux principes conservateurs qui lui paraissent les seuls justes, les seuls que puisse admettre un jugement sain, qui puissent satisfaire une haute raison; plus conservateur que feu Lord Derby, méprisant très-sincèrement M. Gladstone, certainement incapable de se résigner jamais à vivre sous un gouvernement républicain: M. Ramsay réalise admirablement le type de l'homme politique anglais avant l'avènement de l'école de Cobden et Bright. Même à Westminster, il se serait fait remarquer par l'inflexibilité de son caractère et la hauteur de ses vues; il y aurait marqué sa place aussi par la rigueur de sa dialectique, son érudition profonde, par le tour original et animé qu'il sait donner à tout ce qu'il dit, à tout ce qu'il écrit, la vivacité de ses impressions, la spontanéité et l'abondance de ses idées faisant contraste avec la sobriété de son style. Qu'il parle ou qu'il écrive, il ne délaie pas, il condense; tous les mots portent, toutes ses phrases sont remplies jusqu'au bord; rien ne sonne le vide; nulle part la pensée ne se relâche, partout elle est intense. Du sujet de plusieurs articles, il n'en tire jamais qu'un seul et n'omet que les développements inutiles."

"Au barreau, dans les affaires criminelles, comme représentant le ministère public, il n'a guère d'égaux ici. C'est dans ce rôle surtout qu'il a eu occasion de montrer, de déployer ses facultés hors ligne. J'ignore s'il avait dirigé particulièrement ses études et son ambition de ce côté; mais ce que personne n'ignore c'est que du premier moment où il a mis le pied dans ce domaine, il a pris son rang. Je crois cependant, que partout il en aurait été ainsi. C'est un de ces esprits qu'on ne prend jamais au dépourvu et qui s'arrangent de façon à atteindre, en toutes choses qu'ils entreprennent, la supériorité."

"Dans une société libre, sous un régime constitutionnel, l'exercice légitime des esprits virils, c'est la polémique, c'est la lutte. M. Ramsay l'aime et s'y livre avec ardeur; il recherche les difficultés souvent et ne les évite jamais. Dans le parti conservateur, on ne se bat guère sans lui, et en maintes occurrences, il sort des rangs et entreprend, à ses risques et périls, des expéditions hardies. A ce métier-là, on se fait bon nombre d'ennemis, et même les plus modérés outrepassent parfois la mesure. Tous tant que nous sommes, journalistes et polémistes, il nous faut convenir, si nous voulons être sincères, que plus d'une fois nous avons attaqué des gens qu'il aurait mieux valu laisser passer leur chemin, que plus d'une fois nous avons frappé trop fort. Il suffit pour que votre conscience vous acquitte, qu'aucun vil motif ne vous ait inspiré. Personne, à ce titre, n'a plus droit que M. Ramsay au bénéfice des circonstances atténuantes, car c'est l'honneur et le désintéressement mêmes, et il ne recherche dans la lutte que le triomphe de son parti."

"Comme tous les hommes dont le mérite porte ombrage, dont la franchise effraie, dont les idées absolues dépassent la moyenne des convictions, M. Ramsay arrivera tard, mais il arrivera. Le moment approche où le parti conservateur sentira le besoin de renforcer ses premiers rangs, de présenter à l'ennemi un front plus imposant et surtout d'offrir à ses amis un plus solide rempart, un plus brillant étamajor. Dans la suite d'une longue guerre, tous les soldats sont bons; et c'est plutôt, au retour, en passant en revue vos forces que vous êtes frappé de ce qui vous a manqué, non pour réussir mieux peut-être, mais pour couronner vos conquêtes d'une gloire plus séduisante. L'opinion commence à sentir très-vivement l'insuffisance de certaines manœuvres et la médiocrité de certains instruments. Les intérêts ne sont pas complètement rassurés pour l'avenir et l'amour-propre national n'est pas flatté outre-mesure."

"Le jour où ce travail sourd et lent touchera à terme, M. Ramsay, un des premiers, arrivera. Ce serait déjà fait si le public anglais n'avait pas été jusqu'ici, sinon aussi apathique que le nôtre, du moins aussi peu soucieux d'élever le niveau de la vie publique."

"A la Chambre, il prendrait tout naturellement, dès ses premiers discours, sa place parmi les hommes dont l'influence compte, en même temps qu'il gagnerait la sympathie par toutes ces qualités fines, délicates, aimables, élevées, qui forment comme l'ornement obligé des esprits de sa trempe."

CANADIENS-FRANCAIS ET CANADIENS-ANGLAIS.

L'histoire démontre que le principal but de ceux qui, les premiers, vinrent en Canada, fut d'y fonder une nation, d'y implanter la civilisation de la France. Aussi les voit-on à peine débarqués sur ces rives s'attacher à la terre et soutenir des luttes sanglantes contre les hordes sauvages qui s'opposent à l'accomplissement de cette glorieuse mission. Nos pères furent essentiellement soldats et laboureurs; et lorsqu'après des efforts héroïques, ils furent forcés de dire adieu au drapeau blanc que les débris de l'armée de Montcalm emportaient en France, ils retournèrent à leurs champs bien décidés à continuer l'œuvre qu'ils avaient entreprise.

Disséminés sur les bords du St. Laurent, depuis Montréal jusqu'à Québec, sans autre ambition que d'élever leurs enfants, dans l'amour de la religion et le souvenir de la France, ils ne voulurent rien voir au delà du clocher de leurs églises et des rivages de leur beau fleuve. Contents du produit de leurs terres, dont la fertilité dépassait leurs désirs, ils abandonnèrent, dès le commencement, le commerce et la spéculation aux étrangers que le désir de la fortune attirait dans ce pays.

Tant que les terres rendirent d'elles-mêmes au centuple le grain qu'elles avaient reçu, et suffirent à l'augmentation des familles, ils vécurent dans une douce aisance, dans une aimable quiétude d'esprit, indifférents au progrès qui s'accomplissait autour d'eux, insouciant de l'avenir.

Payer la Dime à leurs curés et la rente aux seigneurs, était toute leur préoccupation.

Les seigneurs eux-mêmes, possesseurs de biens et de ressources considérables, gaspillaient leur fortune dans les plaisirs et les amusements.

Mais un jour vint où les récoltes furent moins abondantes, où la production fut disproportionnée aux besoins d'une population qui se multipliait avec une fécondité étonnante; l'âge d'or était passé.

Les terres épuisées auraient eu besoin d'une culture plus intelligente, mais privés d'écoles et de tous moyens d'instruction, par la mauvaise volonté du gouvernement anglais et par leur propre indifférence, les Canadiens-Français étaient impuissants en face de cette situation malheureuse. Il aurait fallu à nos compatriotes, pour éviter le morcellement de la propriété, s'enfoncer dans la forêt, mais il n'y avait pas de lois alors pour protéger le colon, lui ouvrir des chemins, lui fournir les premières semences. Il leur aurait fallu encore se livrer au commerce, à l'industrie, s'emparer des pouvoirs d'eau, exploiter nos mines et nos richesses forestières, mais ils manquaient de capitaux. Découragés, dominés aussi par un goût inné pour les voyages et les aventures, ils commencèrent à s'expatrier.

Pendant ce temps-là, les Anglais qui n'avaient échappé aucune occasion de s'enrichir, mettaient la main sur toutes les ressources du pays, établissaient des manufactures, et accaparaient les principales branches de commerce. Venus en Amérique avec des connaissances variées, une éducation pratique, soutenus, quelques uns, par les capitalistes de Londres et de Liverpool, ils avaient un avantage immense sur nos compatriotes. Ils joignaient à l'expérience et à l'instruction, qui découvrent les éléments de prospérité, le capital nécessaire au travail et à l'exploitation de ces éléments. Ce sont là des faits incontestables.

Nous ne prétendons pas dire que nous n'avons eu aucuns succès dans ces nobles luttes du commerce et de l'industrie; non, malgré tant de désavantages, quelques uns de nos compatriotes ont figuré au premier rang et acquis de magnifiques fortunes. Les noms des Masson, des Cuvilier et des Renaud suffisent pour constater nos triomphes. Ces hommes remarquables ont étonné le pays de leur hardiesse, de leurs talents et de leurs succès, et nous en avons encore qui marchent sur leurs traces; quelques-uns des plus riches propriétaires de Montréal sont à l'heure qu'il est, des Canadiens Français. Mais ils forment l'exception.

Si encore, malgré leur petit nombre, ces riches marchands, ces grands propriétaires faisaient de leur fortune, de leur influence, un emploi aussi utile à la société, un usage aussi libéral que leurs concitoyens d'origine étrangère. Mais là encore n'y a-t-il pas une grande différence? Voyez les Anglais comme ils brassent, toment et retournent leurs capitaux, comme ils se lancent dans toute espèce d'entreprises où ils risquent tous les jours leur fortune; voyez ces milliers d'employés, d'ouvriers, ces milliers de familles que leur libéralité, leur activité font vivre. N'est-ce pas là un beau rôle, un noble exemple? Quel bien font à la société ces hommes qui deviennent de plus en plus timides et avarés, à mesure que la fortune leur arrive, qui dorment sur leurs écus entassés et ne savent que faire de leurs vastes terrains, pendant qu'ils pourraient augmenter, utiliser leur fortune en faisant vivre des centaines d'ouvriers que le manque de travail chasse à l'étranger? Nous en avons trop de ces hommes parmi nous, malheureusement, on ne peut les rencontrer sans regretter que leur fortune ne soit pas entre des mains plus larges, plus généreuses. Croient-ils, ces favoris de la fortune, que leur conduite est conforme aux desseins de la Providence? Croient-ils qu'ils ont droit à l'estime de leurs concitoyens? Non, la société est basée sur la solidarité des intérêts, sur le travail mutuel de ses membres; l'homme doit travailler, non seulement pour lui, pour sa famille, mais encore pour le bien-être de ces concitoyens, la prospérité et l'honneur de sa nation. Toute force inactive est une perte pour une société, un obstacle à son progrès, à l'accomplissement de sa mission. Pourquoi tant de misères, tant de bras et d'intelligences inertes: parce qu'il y a quel que part des capitaux morts, des ressources inexploitées.

Faites travailler un peuple, fondez des manufactures, défrichez les terres, faites des chemins de fer et des canaux, ouvrez des mines, et vous aurez moins besoin d'hôpitaux et de maisons de refuge et d'industrie; vos pénitenciers et vos prisons seront moins encombrés, votre pays sera moins ravagé par le fléau de l'émigration.

Ceux-là sont les seuls grands citoyens qui luttent et travaillent jusqu'à la fin et mettent le dernier rayon de leur intelligence au service du mouvement commercial, social et politique de leur époque, qui ne déposent le harnais des affaires que lorsqu'ils l'ont mis sur des épaules plus jeunes et plus vigoureuses, et n'emportent pas avec eux dans la tombe le talisman de la fortune d'une famille, d'une génération, l'élément quelquefois de la prospérité d'une nation. Ils ne laissent pas ceux-là, une maison puissante s'éteindre par égoïsme, de belles intelligences s'étioler, de beaux caractères se flétrir, faute d'encouragement et de protection; on ne les voit pas s'effacer, s'éclipser, dans les circonstances où la prospérité et l'honneur de la nation demandent des sacrifices.

L. O. DAVID.

LE RECENSEMENT DE 1871.

Ce ne serait pas ici le lieu de se récrier contre le principe, assez moderne, que la majorité a toujours raison, qu'elle gouverne et fait loi. Ce principe, qu'on devrait peut-être mieux qualifier du nom d'expédient de gouvernement, s'impose aux pays neufs et est presque érigé en dogme sur notre continent. Devons-nous nous en plaindre, devons-nous nous en féliciter? Sans toucher la question au point de vue de son mérite abstrait et philosophique, nous pouvons dire qu'il nous serait assez difficile de nous en passer; les peuples, plusieurs fois séculaires et qui sont en pleine possession de leur vérité, ont, pour se guider, pour se gouverner, des traditions, des privilèges respectablement acquis qui entrent, pour une large part, dans leur économie gouvernementale, et qui assurent aux minorités des garanties, sinon des droits égaux à ceux du plus grand nombre. Dans un Etat nouveau, qui n'a pas encore son assiette, où tout le monde a besoin de travailler, et court après l'existence matérielle, les moyens de gouverner doivent s'adapter aux bases de la société pour parvenir à une répartition plus équitable de la fortune individuelle et publique.

Quoi qu'il en soit, nous sommes jusqu'à un certain point plus particulièrement sous l'empire de cette doctrine depuis 1867, et vouloir la répudier serait, peut-être, pour nous, nous déclarer inférieurs aux races qui nous entourent.

Le prochain recensement empruntera donc aux circonstances une importance qu'il n'a encore jamais eue. Il

jouera un grand rôle et pourra affecter gravement nos intérêts dans le Parlement Fédéral.

Jusqu'ici, les recensements du Bas-Canada ont été très incomplets, grâce à l'ignorance et à d'odieux préjugés répandus dans le peuple. On cachait l'étendue et le chiffre de la propriété foncière et mobilière dans l'espoir d'être moins taxé, d'éviter la taxe directe; on diminuait le nombre des enfants pour s'épargner le chagrin de les voir rôler et partir pour la guerre.

Ces mécomptes, dont nous avons honte de signaler la cause, nous ont pourtant fait comparativement peu de mal, quoiqu'ils nous en aient fait encore beaucoup trop, et qu'ils aient considérablement contribué à la réputation d'infériorité et d'inertie que nous ont donnée les étrangers.

Aujourd'hui, ce serait bien différent. Nos intérêts matériels et nationaux seraient très sérieusement compromis par toute erreur, toute omission volontaire, soit dans notre fortune, soit dans notre population. Il en résulterait pour nous deux conséquences des plus désastreuses et que nous nous faisons un devoir de mettre en évidence.

Dans la Chambre des Communes on a adopté le système de la représentation basée sur la population. Il y a des freins, des restrictions considérables; mais en fait, le système existe. Voici la clause:

“(51.) Immédiatement après le recensement de mil huit cent soixante-et-onze, et après chaque autre recensement décennal, la représentation des quatre provinces sera répartie de nouveau par telle autorité, de telle manière et à dater de telle époque que pourra, de temps à autre, prescrire le parlement du Canada, d'après les règles suivantes;”

“(1.) Québec aura le nombre fixe de soixante-et-cinq représentants;”

“(2.) Il sera assigné à chacune des autres provinces un nombre de représentants proportionné au chiffre de sa population (constaté par tel recensement) comme le nombre soixante-et-cinq le sera au chiffre de la population de Québec (ainsi constaté);”

“(3.) En supputant le nombre des représentants d'une province, il ne sera pas tenu compte d'une fraction n'excédant pas la moitié du nombre total nécessaire pour donner à la province droit à un représentant; mais toute fraction excédant la moitié de ce nombre équivalra au nombre entier;”

“(4.) Lors de chaque nouvelle répartition, nulle réduction n'aura lieu dans le nombre des représentants d'une province, à moins qu'il ne soit constaté par le dernier recensement que le chiffre de la population totale du Canada à l'époque de la dernière répartition du nombre des représentants de la province, n'ait déchu dans la proportion d'un vingtième ou plus;”

“(5.) Les nouvelles répartitions n'auront d'effet qu'à compter de l'expiration du parlement alors existant.”

C'est bien là le principe de la représentation basée sur la population, mais profondément modifié, dans sa progression et ses effets, par le paragraphe deux, sans compter les garanties que nous offre le sénat, où le même principe ne domine pas.

En prenant ainsi la Province de Québec pour pivot et pour point de comparaison; en permettant aux autres Provinces de n'augmenter le nombre de leurs représentants que dans la proportion que chaque député de Québec se trouvera alors (lors de tout recensement décennal subséquent) représenter d'âmes, nous admettons bien qu'il sera presque impossible au Haut-Canada d'avoir un plus grand nombre de députés que nous, du moins, avant très longtemps. Mais il faut tout prévoir et compter sur les progrès étonnants de cette Province et sur l'immigration assez nombreuse qu'elle réussit à attirer sur son territoire.

Le premier effet d'une statistique mensongère serait pour nous de voir Ontario avec une représentation encore plus nombreuse aux Communes. Il faut donc éviter cette éventualité et n'écouter que la voix d'un patriotisme intelligent.

De fausses données sur nos richesses et nos ressources seraient également dangereuses, quoique le mal puisse être moins immédiat. Elles nous nuiraient moralement et matériellement. A force de laisser dans l'ombre notre fortune privée, on finira par croire que nous ne défrichons pas ou que nous cultivons peu ou mal nos terres, qu'elles ont peu ou point de valeur, que notre agriculture est nulle, que nous ne réussissons pas dans l'élevage du bétail, ni dans les manufactures domestiques, et cet ensemble de fautes supposées nous fera passer pour un peuple paresseux, rétrograde et routinier, ou encore, ce qui serait peut-être pire, éloignera les colons, les immigrants et les capitaux dont nos belles terres et nos grandes forêts ont tant besoin.

Il ne suffit pas des efforts individuels pour nous donner un bon recensement. La population, éclairée sur ses véritables intérêts, fournira des statistiques exactes, du moins nous l'espérons. Les municipalités, instruites par la triste expérience du passé, verront à ce que les propriétés des contribuables soient estimées à leur véritable valeur et non pas au quart ou au cinquième, comme ci-devant. En un mot, les citoyens verront à l'exactitude; mais le gouvernement, lui, devrait voir à l'augmentation. Durant le cours de l'année qui vient de finir, 23 à 24 mille immigrants ont passé par Québec pour aller s'établir à Ontario; non seulement nous n'en avons pas gardé ici, mais grand nombre de nos compatriotes nous ont laissés. On parle même de 30,000 ouvriers et autres pour la seule ville de Québec, qui

sont aller chercher aux Etats-Unis ce qu'ils prétendent ne pouvoir trouver ici: le pain de chaque jour. Sans nous alarmer outre mesure de cet exode, il y a cependant là un fait désolant, une situation fâcheuse qui mettra notre avenir en péril, si l'on ne s'empresse d'y porter remède. Nous y reviendrons pour hasarder quelques suggestions.

J. A. MOUSSEAU.

Le Rév. M. Thibault et M. de Salaberry n'ont pas encore obtenu de grands succès dans la mission que le gouvernement canadien leur a confiée. Les métis ne veulent pas les laisser entrer sur leur territoire qu'à des conditions peu favorables à leur influence. Ils seront surveillés et devront avoir peu de communications avec les mécontents.

M. Provencher est encore à Pembina.

Les dernières dépêches de Pembina annoncent que la pacification du Nord-Ouest est possible si le gouvernement canadien se montre disposé à faire disparaître les causes de mécontentement des métis en leur accordant les garanties qu'ils demandent. C'est ce que l'Hon. M. McDougall vient de confirmer dans une conversation qu'il a eue avec un membre de la Presse. Il prétend que s'il l'eût désiré, les métis anglais et les tribus sauvages se seraient alliés pour étouffer la rébellion.

Il a fait tous ses efforts pour empêcher la guerre civile, l'effusion du sang. Les habitants du Nord-Ouest et les sauvages ne sont pas, d'après lui, favorables à l'annexion aux Etats-Unis.

Une autre dépêche affirme que les Sioux ont pris les armes et s'avancent sur le fort Garry pour en chasser les insurgés et les forcer de se soumettre au gouvernement canadien. Ruel irait à leur rencontre à la tête de 800 hommes.

Il y a eu sept ou huit familles canadiennes invitées au bal du prince Arthur, qui vient d'avoir lieu, à Montréal.—Autant que cela!!!—Oui.

Les dernières dépêches de France ont été très émouvantes. Lundi, le 10 courant, le prince Pierre Bonaparte, cousin de l'Empereur, a tué d'un coup de pistolet Victor Noir, l'un des rédacteurs de La Marseillaise, journal révolutionnaire que vient de fonder le trop célèbre Rochefort.

Victor Noir et M. de Fonvielle seraient allés demander des explications au prince sur un article publié dans L'Avenir de la Corse contre Paschal Grousset, l'un des collaborateurs de Rochefort. Une altercation aurait surgi pendant laquelle Victor noir serait tombé frappé de deux balles.

Les dépêches nous donnent deux versions différentes de cet événement malheureux, l'une par le prince lui-même, l'autre par M. de Fonvielle.

Voici celle du prince:

MM. Fonvielle et Victor Noir vinrent chez moi, les mains dans les poches et portant un air menaçant; ils me présentèrent une lettre de M. Paschal Grousset. Je lui dis que c'était à M. Rochefort et non à ses créatures que je m'étais adressé. Lisez la lettre, a répliqué Victor Noir. J'avais la main sur mon pistolet dans ma poche. Etes-vous responsable pour ce que j'ai demandé? A cette question je reçus un soufflet de Noir, je pris mon pistolet et fis feu sur lui. Fonvielle se tapit derrière une chaise et essaya de tirer son pistolet sur moi, mais il ne put réussir. Je fis feu sur lui pendant qu'il était dans cette position, mais il se sauva dans la chambre voisine et déchargea son arme contre moi. Je fis encore feu sur lui et il s'enfuit.

D'après M. de Fonvielle le prince après avoir parlé dans les termes les plus violents de Rochefort et de Grousset, aurait demandé à Victor Noir, s'il était le représentant de ces misérables Noir aurait répondu: nous sommes les représentants de nos amis. Alors le prince sans autre provocation aurait donné un soufflet à Noir et sortant un pistolet de sa poche lui aurait logé une balle dans la poitrine.

Le procès que va subir immédiatement le prince nous apprendra laquelle de ces deux versions est exacte. Quoiqu'il en soit cet événement a failli mettre le feu aux poudres. Il n'en fallait pas plus au milieu des dispositions actuelles de la population parisienne. Rochefort publiait, le lendemain de cette tragédie dans sa Marseillaise, un article enflammé dans lequel il faisait un appel passionné à la révolution. La Marseillaise était saisie immédiatement par ordre du gouvernement, et l'Empereur demandait au Corps Législatif, l'arrestation de Rochefort. Le 12 eurent lieu les funérailles de Victor Noir au milieu d'une foule immense qui suivit le char funèbre jusqu'au cimetière aux chant de la Marseillaise, aux cris répétés de "Vive la République." On s'est cru à Paris au bord de la révolution, mais le peuple a reculé devant les cent mille baionnettes réunies à Paris pour défendre le trône et l'ordre contre les empotements du peuple.

Un fils du procureur général de Terrebonne, M. Carter, vient d'être victime de son dévouement. Deux jeunes filles étaient à s'amuser sur la glace qui se brisa sous leurs pas. Le jeune Carter voulut leur porter secours et se noya avec elles.

FAITS DIVERS.

Les dernières dépêches annoncent la fin de la Révolution à Cuba.

La mise en accusation de Henri Rochefort, demandée par le gouvernement, pour insultes à l'Empereur, a été accordée par les chambres par 226 contre 34.

Tropmann, l'assassin de la famille Kinck, a été exécuté à Paris mercredi, 19. Il a monté sur l'échafaud au milieu des huées et des grognements d'une foule immense.

Le grand chimiste Raspail est mort à Paris le 19 courant; Raspail, élu aux dernières élections membre du corps législatif, formait, avec Rochefort, le groupe des irréconciliables, ou révolutionnaires.

Les évêques américains seraient, paraît-il, opposés à la définition du dogme de l'Infaillibilité, parce que cela retarderait les progrès du catholicisme parmi les protestants.

Le *Globe* de Toronto accuse M. Howe d'avoir, lors de son voyage dans le Nord-Ouest, encouragé les mépris de la Rivière Rouge, à persister dans leur conduite et leur mouvement.

Une invasion féniennne est encore en perspective. On dit qu'il doit y avoir un mouvement simultané en Europe et en Amérique, qu'il y a 50,000 hommes en Irlande prêts à se mettre en campagne. Les chefs féniens à New York, sont en ce moment d'une activité remarquable. Ils achètent des armes, en expédient dans toutes les parties des Etats-Unis, sur la frontière canadienne en particulier. C'est un nuage que nos froids aquilons ne tarderont pas à dissiper.

Caldwell est toujours introuvable; on a commencé des investigations sur les circonstances qui ont accompagné sa fuite, mais rien n'est encore connu des dépositions qui ont été prises. On sait que Caldwell, ancien officier de douanes à New York, et depuis près de deux ans en Canada, a été amené devant le Juge Coursol, accusé d'avoir soustrait des sommes considérables au Gouvernement Américain, qui demandait son extradition. Condamné par un tribunal, renvoyé de l'accusation par un tribunal supérieur, et finalement déchargé par le Juge Coursol, il échappa d'une manière singulière à un nouveau warrant déjà préparé contre lui sur une nouvelle accusation, mais auquel on était à mettre la dernière main. On dit, que ayant jus-qu'au lendemain établi son domicile dans un endroit convenable du Palais de Justice, il sut mettre à contribution le vestiaire des avocats, et sortit heureusement au bras de Mr... qui le prenait pour un confrère.

CHRONIQUE DE QUEBEC.

Vous me demandez une chronique de Québec. Je serais heureux de vous satisfaire; mais de quoi voulez-vous que j'y parle? De politique? Mais vous ne savez donc pas que je passe pour un affreux rouge, pour un annexionniste, ou bien voulez-vous faire désabonner tous les lecteurs de *L'Opinion Publique*? De commerce, d'affaires? Mais vous ne devez pas ignorer qu'il ne s'en fait pas à Québec. Ce qui s'y passe en ce moment, peut se dire en trois mots: on danse, on dîne, et l'on parle de M. Veillot.

Comment, vont s'écrier ceux de vos lecteurs qui ne connaissent pas notre ville, on danse chez vous! Mais vous plaisantez: toutes les jolies femmes de Québec sont à Montréal pour rencontrer le Prince Arthur, et sans jolies femmes, est-ce qu'on peut danser?

Il est très-possible que plusieurs jolies Québécoises soient allées passer les fêtes à Montréal. Je le soupçonne même, à la mine allongée de quelques promeneurs de la rue St. Jean. Mais ceux-là se trompent lourdement, qui s'imaginent avoir à Montréal, toutes les beautés de Québec. Qu'ils sachent que la capitale en a tant, que quand il n'y en a plus il y en a encore. S'ils ne veulent pas m'en croire, qu'ils le demandent aux propriétaires de *L'Opinion Publique*. Ceux-ci connaissent si bien la chose, que deux d'entre eux, bien qu'étrangers à la capitale, ont épousé des Québécoises, pour être sûrs d'avoir de jolies femmes. Si le troisième a fait autrement, c'est probablement parce qu'il a trouvé une Québécoise en dehors de Québec.

Car—et c'est une remarque importante—il n'y a pas qu'à Québec qu'on trouve des Québécoises. Je comprends sous ce nom, toutes les femmes jolies et aimables. On trouve en bien des endroits, des femmes qui ont cette beauté solennelle, sculpturale, raide et empesée qui fait dire quand elle se rencontre chez un homme: c'est un bel homme, c'est-à-dire, c'est une belle bête d'homme. Mais c'est à Québec que l'on trouve en plus grand nombre, de ces beautés vivantes, gracieuses, riantes, qui charment et attirent. Toutes celles que l'on trouve ailleurs—et, bien qu'étranger à Montréal, je puis dire que cette ville en possède un bon nombre—devraient émigrer: elles sont en pays étranger, leur patrie est la vieille capitale.

D'ailleurs, c'est justice que Québec ait plus de jolies femmes que Montréal: cette dernière ville a tous les jolis garçons; un Montréalais m'en faisait la remarque il n'y a pas huit jours.

Donc, on danse à Québec. Remarquez que je ne dis pas, on donne des bals. Je distingue entre ces deux choses, et personne ici ne les confond. Toutes les invitations de bal portent bien, sans doute, qu'on y dansera. Mais la danse est la dernière chose dont on s'y occupe. J'entends, la danse comme on la pratiquait dans le bon vieux temps, c'est-à-dire, un amusement qui consiste à s'agiter, à sauter, à se trémousser. Dans ce qu'on appelle des bals, lorsqu'on n'enfreint pas les défenses de l'autorité ecclésiastique, ou ne fait que se promener solennellement, que marcher plus ou moins en cadence. On danse même moins, j'oserais dire, que lorsqu'on fait la promenade sur la plate-forme au son de la musique militaire. La partie la plus importante de la soirée, consiste à aller montrer des toilettes d'un goût souvent douteux, à exhiber des épaules qui,

parfois, gagneraient à rester cachées, à faire admirer des bijoux fausses ou des cheveux plus faux encore, à faire la roue auprès des dames avec toute l'aisance que permet un col-carcen en carton-pâte, et une chemise en papier verni, ou bien à dire des banalités solennelles.

On ne danse vraiment, sans enfreindre les lois de l'église, que dans ce qu'on appelle des soirées. On organise celles-ci de manière à en éloigner tout ce qui sent l'appât et l'étiquette, sans pour cela en bannir l'élégance. Une dame rencontre à la promenade quelques jeunes filles et quelques jeunes garçons. Elle les invite à venir passer la soirée chez elle, et les charge d'avertir leurs amis d'en faire autant. En un tour de main, on réunit ainsi une quarantaine d'amis. On n'a pas besoin d'avoir un orchestre, ou une musique militaire pour danser. Toutes les dames touchent plus ou moins le piano; quelques messieurs, sans être des Paganinis savent assez le violon pour jouer un quadrille. La danse commence. Il n'est pas nécessaire pour y figurer, d'avoir reçu les leçons de Mlle McCaffrey pendant deux ans; il suffit d'avoir du jarret et un peu d'oreille, et combien de messieurs, surtout, n'en ont que trop. Peu-à-peu, l'assistance s'anime, et l'on finit par danser avec tant d'entrain, que le dernier cotillon ferait crouler toute autre maison que nos bonnes vieilles—et laides si vous voulez—maisons de Québec. On s'amuse si bien, qu'on ne se décide à se séparer qu'afin de garder des forces pour une nouvelle soirée pareille.

Voilà la vraie danse de la vieille capitale, celle dans laquelle les Québécoises sont sans rivales. C'est aussi la seule qui mérite ce nom; car, quant à celle de ce qu'on appelle les grands bals, on la devrait réserver pour les enterremens solennels, ou, si on l'aime mieux pour l'ouverture du Parlement.

Tel est l'amusement de la jeunesse, au commencement de l'an de grâce 1870, et beaucoup de personnes qui, par profession, doivent être graves s'y délectent. Quant à ceux qui craindraient de passer pour des hommes peu sérieux, s'ils levaient le pied en cadence, ils dinent.

Beaucoup de personnes ont un préjugé contre les diners. Je ne suis pas de leur avis. Le dîner est une des meilleures institutions que nous aient léguées nos pères. Mais il faut s'entendre: il y a dîner et dîner. Il y a le dîner de cérémonie où l'on ne boit que de l'eau, de crainte d'oublier quel'article du code de l'étiquette, où l'on ne parle et où l'on ne rit pas, où l'on ose à peine manger de la moutarde de peur d'éternuer. Fi de ce dîner-là, c'est un dîner suivant les idées modernes, c'est un dîner destiné à ajouter aux maux nombreux de l'humanité, la migraine et les indigestions.

Mais il y a aussi le dîner de nos pères, le vrai dîner canadien, où l'on mange bien un peu, sans doute, où la mangaille est surtout un prétexte pour les gais propos, les causeries amusantes, le rire cordial et joyeux; où, sans boire au point d'aller terminer le repas sous la table, ainsi qu'on le faisait autrefois en Angleterre, on boit juste assez pour chasser les humeurs noires, délier la langue et ouvrir l'esprit aux saillies spirituelles. S'il n'y avait jamais que ces diners-là, les confesseurs verraient beaucoup moins de pénitents s'accuser de calomnies ou de médisances, et les médecins, au lieu de rouler en carrosse, tireraient le diable par la queue. Ce sont ces diners qui distinguent les peuples civilisés des peuples barbares. M. Veillot a dit que l'avenir était aux peuples sales, à ceux qui se graissent de suif, et mangent de la chandelle. Je ne voudrais pas contredire un écrivain qui a tant d'autorité parmi nous. Mais je crois pouvoir dire que, si l'avenir est aux peuples sales, le présent est aux peuples qui dinent bien. Et, quand les peuples sales auront l'avenir, ils se laveront et dîneront aussi.

Je viens de prononcer le nom de M. Louis Veillot. Cet écrivain occupe, depuis quelque temps, autant de place dans les conversations que dans les journaux. Les uns, tout en lui accordant un immense talent d'écrivain, disent que c'est un bohème religieux, qu'il est surtout le prince des journalistes de la petite presse, mais que, d'ailleurs, il ne sait absolument rien en théologie, en philosophie et en politique, et qu'il n'a pas écrit un ouvrage assez nourri pour qu'on le lise dans trente ans. D'autres, au contraire, prétendent que ses écrits sont les chefs-d'œuvre de la langue française. Pour eux, non seulement Corneille, Racine, Molière, Boileau, Bossuet et Fénelon, chacun dans son genre, sont éclipsés, mais Aristophane, Horace et Juvénal doivent descendre de leur piédestal; Homère, Virgile et le Dante ont bien de la chance que M. Veillot n'ait pas écrit un poème épique; Tertullien est distancé comme apologiste du christianisme, et St. Augustin, St. Ambroise et St. Jean Chrysostôme n'ont qu'à se bien tenir. Quant à Chateaubriand, Victor Hugo, Lamartine, il ne faut pas en parler: l'auteur du *Génie du Christianisme* n'est qu'un alligneur de métaphores, l'écrivain des *Méditations* qu'un faiseur de rimes sonores, et le poète de la *Légende des siècles* qu'un cuisinier imbécile. Quelques-uns ôtent à Bossuet qui, disent-ils, n'a été qu'un évêque de cour, et donnent à M. Veillot, le titre de dernier père de l'Eglise. Plusieurs seraient très embarrasés, s'il leur fallait opter entre une opinion de lui, et une décision de Pie IX. Un grand nombre n'hésiteraient pas un instant s'ils devaient abandonner l'auteur des *Couleurs*, pour se ranger du côté du concile œcuménique. A leurs yeux, les *Odeurs de Paris* renferment plus de doctrine que le *Catéchisme du Concile de Trente*.

Vous pouvez voir que ceux qui, comme moi, ont encore trop de préjugés pour dédaigner les écrivains français du 17^e siècle, tout payens qu'ils soient, doivent se trouver fort em-

barrassés. S'ils se prononcent pour M. Veillot, ils s'exposent à avoir affaire au *vicaire* de l'*Evénement*. Qu'ils se déclarent contre lui, et ils encourrent de suite l'anathème des *curés* du *Courrier du Canada* et de leur petite église. Au fond, je soupçonne ces messieurs d'être aussi curés et vicaires que je suis cardinal; mais peu importe: ils expriment les opinions de beaucoup de curés et de bien des vicaires.

Pour finir, un mot d'un Calino de Québec. Sa maîtresse l'envoie acheter pour six sous de cochenille, dont elle a besoin pour colorer un blanc-mange. Calino croit que *cochenille* est le terme relevé pour dire *camomille*. Aussi, ne l'ayant pas bien compris, il le prononce de manière que l'épicière, dans le doute sur ce qu'il veut demander, lui dit: c'est pour *colorer*, n'est-ce pas? Pardon, monsieur, dit Calino, ce n'est pas pour le *choléra*, c'est pour le mal de tête!

F. LANGELIER.

DE CI, DE LA.

Les propriétaires-rédacteurs de *L'Opinion Publique* n'ont pas annoncé que je mettrais mon grain de sel dans la rédaction de leur feuille, avouez qu'ils ont eu en cela un tort immense—un tort que je leur ferai expier sans miséricorde—en devenant le plus populaire des collaborateurs ci-annexés. Vous le croirez plus tard; ne vous pressez pas.

Note. Il est à peu près certain que l'expression "ci-annexés" est incorrecte, mais, je m'en fiche comme de l'an quarante.

La vie est amère, et l'on ne jouit pas toujours en proportion de l'argent que l'on dépense.

Tel que vous (ne) me voyez (pas), j'ai payé \$6 pour un abonnement au *Globe* afin d'avoir des nouvelles nouvelles de la Rivière-Rouge. J'ai le regret de vous annoncer non-officiellement que les affaires de ce pays-là, tournent au pire.

Le gouverneur McDougall se repatrie avec une réputation marquée.

Riel et compagnie se préparent à faire le diable-à-quatre.

La préméditation des insurrections donne la réplique à l'incubation des gouvernements nouveaux,—comme dirait quelqu'un

Il ne reste plus que Provencher dont la physionomie garde son aspect ordinaire (ou extraordinaire, si vous tenez à la justesse des expressions) dans ce chaos d'événements inattendus.

La vie est bien amère! Le *Globe* ne m'apprend rien de consolant.

Je propose, secondé par Alfred Morin, que *L'Opinion Publique* ouvre un chapitre de Questions et Réponses sur des sujets littéraires, scientifiques, historiques, archéologiques et autres.

Vous allez voir que je parle sensément cette fois-ci.

Les études, touchant l'Histoire et la Littérature du Canada, sont attrayantes, personne ne les conteste; dès qu'un article rédigé en ce genre est lancé, le public le dévore—c'est le mot.

Il ne peut résulter que du bien de ce goût national. N'ayons pas crainte de le satisfaire.

Tout le monde est appelé à lui fournir des aliments, comme tout le monde est capable de l'apprécier.

Etablissons, s'il vous plaît, dans une colonne de *L'Opinion* un bureau où se croiseront les demandes et les réponses des curieux.

Exemple: *La Minerve* publia l'autre jour un entrefilet dans lequel il était dit que le pont des *Sapeurs*, de la ville d'Ottawa, fut construit vers 1827 ou 1828. Le rédacteur trop pressé pour vérifier la date, l'a fixée d'après l'estimation générale. Je connais des gens qui croient que ce pont date de 1826.

J'ai demandé à *L'Opinion Publique* de nous dire laquelle de ces trois dates est la bonne.

Il existe en Europe des journaux qui sont exclusivement consacrés à ce système de recherches. Les savants et les autres s'y conduisent avec la meilleure grâce du monde. Une foule de questions en sortent, et des milliers de réponses y aboutissent, arrivant des quatre coins de l'horizon.

Tout y est formulé sous forme d'entrefilet, court, sans phrase à effet, d'une concision qui ne laisse aucun sens vague. Presque toujours l'on se borne à écrire que tel auteur, à telle page de tel livre, a écrit tels date, nom, ou appréciation que l'on cite. En un mot: des autorités, peu ou point de commentaire.

L'on peut signer ou ne pas signer les réponses—mais signer vaut mieux—selon mon *Opinion Privée*.

Bien dirigée, cette partie du journal ne manquera ni d'attrait ni de mérite. Chercheurs, à vos pièces!

A table, le soir du jour de l'an, ou un autre jour:

—Ne voyez-vous pas que Charles O... est bien taciturne ce soir, il ne sonne mot. Je croirais qu'il a perdu un pain de sa fournée, comme dit le proverbe.

Dites plutôt un pain de *savoie*.

ORESTE.

Post-scriptum à l'usage des percepteur des taxes municipales: Les calembourgs ne rapportant aucun revenu à leurs auteurs, ne sont pas sujets à l'impôt *tax*.

O.

L'INTERMÉDIAIRE

du chercheur et du curieux.

L'on demande quand a été construit le pont des *Sapeurs* de la ville d'Ottawa.

Quelqu'un peut-il nous envoyer la liste des journaux, (français comme anglais) qui ont été publiés à Montréal depuis la fondation du journalisme en ce pays? Fournir la date du premier numéro, et les noms des propriétaires et rédacteurs, autant que possible. Si la liste n'est pas complète du premier coup, d'autres personnes se chargeront peut-être d'en remplir les lacunes.

Combien reste-t-il de combattants de Châteauguay; leur âge, le lieu où ils demeurent, etc? Nous publierons les renseignements que l'on nous transmettra, à fur et à mesure que nous les recevrons.

B. SCLTE.



ROME.—Procession solennelle de l'ouverture du concile.—Le Pape, porté sur la *sedia gestatoria*, entre dans le vestibule de Saint-Pierre, précédé de six cent cinquante évêques et cardinaux, (vestibule de Saint-Pierre.)—Voir page 22.

LE CONCILE DE ROME.

C'est le mercredi 8 décembre qu'a eu lieu la cérémonie solennelle d'ouverture du concile œcuménique de Rome, inaugurée par la grande procession à laquelle nous consacrons aujourd'hui une gravure de deux pages.

Tous les journaux de l'Europe et du Canada, se sont trop étendus sur cet acte solennel pour que nous essayions aujourd'hui de redites qui resteraient sans objet ; aussi nous bornons-nous à expliquer notre gravure.

Le pape, porté sur la *sedes gestatoria*, chaise à porteurs placée sur les épaules des valets porteurs, est coiffé de la mitre blanche des évêques, et non de la tiare, qui est le symbole de sa souveraineté.

Sorti du Vatican, et précédé de six cent cinquante évêques, archevêques, cardinaux et patriarches, il s'est rendu à l'église St. Pierre, la veille de la première séance, pour implorer les lumières du Saint-Esprit et déclarer le concile ouvert.

Le moment choisi par l'artiste, M. Charles Yriarte, pour prendre son croquis, est le passage de la procession sous le vestibule de l'église Saint-Pierre.

La première séance du concile a eu lieu le lendemain. Elle s'est tenue dans la partie droite supérieure de la nef transversale, qui représente la croix latine, dont la forme est commune à toutes les basiliques.

Après les formalités d'ouverture, le concile a prorogé la séance suivante au jour de l'Épiphanie, 6 janvier 1870.

CHINIQUY.

On se fait gloire, dans notre pays, de l'extrême liberté, qui est accordée à la parole et aux écrits d'un chacun, grâce aux institutions libérales dont nous a dotés la Grande Bretagne.

J'apprécie hautement ce privilège, qui, exercé dans une mesure raisonnable, est de nature à produire d'heureux résultats, et ce n'est pas moi qui élèverai la voix pour condamner ici un principe qui a été jusqu'à présent pour nous la sauvegarde de notre nationalité et de nos institutions. Qu'il soit permis aux croyances politiques et religieuses de s'affirmer, soit dans des écrits ou par des paroles ; que la liberté des cultes soit considérée ici comme chose inviolable et sacrée, ce sont des faits que je ne puis mettre en doute un seul instant.

Le catholique ainsi que le protestant, qui cherche par des moyens honnêtes, par la force du raisonnement, par la pratique des vertus privées, par un langage décent et charitable envers ses adversaires, à propager ses doctrines respectives et se faire des prosélytes, n'a jamais, que je sache, encouru les anathèmes, les imprécations et les persécutions des bons citoyens, de quelque dénomination religieuse, à quelque race et origine qu'ils appartenissent.

Je ne connais guère au monde un peuple plus tolérant que ne l'est le peuple catholique canadien-français de cette province.

Nous avons vu des journaux, des pamphlets, vomir l'insulte et l'injure sur notre religion, nos prêtres et nos sœurs de charité, déverser le ridicule et la calomnie à pleine coupe sur tout ce qui nous tient le plus au cœur, et cependant si nous avons poussé du pied toutes ces ordures, nous avons été assez charitables pour les entendre dire et les souffrir.

Comme dans toutes les grandes et respectables familles, nous avons vu des enfants prodiges, abandonner le toit paternel, pour aller à l'étranger, quitter le giron de l'Église catholique, pour aller se réfugier dans les bras du calvinisme, du lutérianisme, ou d'autres *ismes*, et toujours, si notre cœur en a gémi, d'un autre côté, nous n'avons pas cherché à discuter les motifs de leur démarche ; pour nous ils étaient et sont parfaitement connus, car "on entre dans le catholicisme par la vertu et on en sort par le vice."

Un incident regrettable, que nous déplorons, qui s'est passé ces jours derniers, dans notre bonne ville de Montréal, nous a suggéré les remarques qui précèdent.

Il existe en cette cité, dans le quartier St. Louis, une Église évangélique française, desservie par un certain nombre de Révérends.

Depuis tantôt six ans, que cette église est bâtie, les services et les sermons ont été dits et entendus par une audience, il est vrai, peu nombreuse, mais qui puisait probablement sa force dans sa faiblesse, et pratiquait ses rites, sûre de ne pas être dérangée par les autres dénominations religieuses, qui ne s'en sont jamais occupées, et qui ne s'en occupent guère plus aujourd'hui.

En vue d'éclairer leurs ouailles, les pasteurs de cette chapelle ont tout dernièrement annoncé, tant par la voie des journaux, qu'au moyen de nombreuses et grandes affiches, qu'en opposition au concile œcuménique qui allait se tenir à Rome, il y aurait une série de conférences, données par les MM. Duclos, Lafleur, Doudiet, Normandeau, Chiniquy et Cousirat, à des dates indiquées.

Ces entretiens ont eu lieu sans que personne s'en aperçut même, et ce n'est que le 9 au soir, date où le nommé

Chiniquy est venu à son tour déverser sur son auditoire le trop plein de ses lumières évangéliques, que des désordres ont éclaté.

Je ne chercherai pas à pallier les fautes que quelques personnes, n'ayant pas assez d'empire sur leur caractère, ont pu commettre, car il eût mieux valu que la honte et le déshonneur qui s'attache au front de cet apostat, lui servit d'auditoire ; mais je dirai que si trouble il y a eu, l'individu qui porte nom Chiniquy y a puissamment contribué par son langage, et la bave impure qui n'a cessé de couler de sa bouche ; que l'Église évangélique française, y a donné jusqu'à un certain point raison d'être, en invitant et faisant inviter sur les journaux, les canadiens-français d'aller l'entendre prêcher.

Les catholiques que la curiosité a poussé quelquefois à assister aux cérémonies des congrégations dissidentes de cette ville, ont toujours montré autant de respect que les protestants en manifestent habituellement dans nos églises.

Si l'apostat Chiniquy, auquel je serais tenté en ce moment de poser les trois fameuses questions qui avaient tant autrefois embarrassé son ennemi d'alors et son ami d'aujourd'hui, *Roussi*, et qui l'embarrasseraient autant lui-même en ce moment : Qui êtes-vous ? D'où venez-vous ? Qui vous a envoyé ? eût tenu le langage que tout homme bien élevé doit tenir chez lui, à plus forte raison dans la chaire ; s'il n'eût parlé que de lui (et le sujet était assez large) un sourire de pitié et de commisération aurait seul accueilli ses paroles.

S'il eût cherché à prouver à l'aide d'arguments dont la fausseté auraient été palpable aux yeux de tous, de sophismes même, la bonté de la religion qu'il professe aujourd'hui, je suis parfaitement certain qu'on l'aurait laissé faire et dire, pour voir jusqu'à quel point il était tombé, mais ce n'est pas là ce qui est arrivé.

Il n'a ouvert la bouche que pour débiter des calomnies atroces, comparer le vénérable vieillard qui siège au Vatican, à un amas de pourriture, nos prêtres à des voleurs, nos religieuses à des filles de mauvaise vie.

Il avait cru, le malheureux, ne pas s'oublier dans cette tirade.

Et l'on s'étonne, que le public alors présent ait manifesté sa désapprobation par des mots un peu durs, par des paroles un peu vives. Je suis bien plus étonné que des désordres plus graves n'aient pas éclaté, et un langage moins violent a déjà fait couler le sang plus d'une fois. Quand les sentiments les plus intimes sont blessés d'une manière aussi profonde, quand un père, qui a un fils dans le sacerdoce, une fille dans un hospice de charité, et que son cœur est rempli d'amour pour ses pontifes, quand il voit accolé au nom de ces êtres chéris, des épithètes, que l'on ne trouve que dans les égoûts des rues, il est assez naturel que l'indignation se fasse voir.

On a accusé les canadiens catholiques de fanatisme, mais je voudrais bien voir pour un seul instant, un ministre anglican nouvellement converti à la foi catholique, défilé le même chapelet d'injures devant un auditoire protestant, que l'on aurait spécialement invité pour l'occasion, à l'adresse d'une religion qu'il viendrait d'abandonner.

Les canadiens-français, a-t-on dit, n'étaient pas obligés d'aller l'écouter, soit, mais du moment qu'à titre d'invités, ils mettaient le pied sur le seuil de cette église, ils devaient s'attendre à un discours décent et poli de la part de celui qui était chargé de faire la réception, et si les invités se sont montrés grossiers, la conduite du maître de cérémonies, le neuf au soir, les a amplement justifiés.

Il me semble que la liberté de parler, lorsqu'elle est dégénérée en licence, doit comporter aussi la défense comme l'attaque.

Les journaux protestants qui ont profité de cette occasion pour faire parade de leur tolérance, se sont écriés sur tous les tons que si eux étaient allés faire les scènes qui se sont passées sur la rue Craig, à la lecture du Dr. Rogers, en la salle du Gesù, qu'un cri d'indignation se serait élevé par tout le pays.

La chose est très possible, et je ne voudrais pas le contester.

Mais qu'on veuille me prouver que le langage de ce célèbre lecteur, a un point de ressemblance avec celui du nommé Chiniquy, que l'on me démontre que le Dr. Rogers a cherché à prouver ses avancés sur le ritualisme au moyen d'injures, de calomnies, du genre de celle du prédicateur de l'Église évangélique française, et probablement j'admettrai ce que je n'ai jamais pu admettre jusqu'à ce jour, que les protestants sont plus tolérants que les canadiens-français catholiques.

Je ne puis clore cet article, sans dire un mot du corps public que l'on nomme la Police, et dont le rôle a été passablement laborieux en cette affaire.

La Police, spécialement créée pour protéger les propriétés et la vie des bons citoyens, ne pouvait faire autrement que de remplir sa mission en accordant sa protection au citoyen Chiniquy.

Presbyte en certains cas, myope dans d'autres, elle a cependant, en cette circonstance, accompli son devoir d'une manière à s'attirer les éloges de tous les journaux anglais.

Depuis si longtemps que l'on criait sur les toits, où est la Police, qu'on ne la voit jamais à l'heure du danger ; on a respiré la semaine dernière, car on la trouvait au grand complet, échelonnée sur le Champ de Mars, occupant les rues Ste. Elizabeth, des Allemands et Sanguinet.

Toutefois, ils ont maintenu la paix et je leur en suis reconnaissant.

Les autorités s'appuyant sur les malheureux précédents qui font partie de l'histoire de notre ville, n'auraient-ils pu, en préservant Chiniquy, dont le caractère leur est parfaitement connu, dont l'arrivée à Montréal a déjà été l'objet d'une démonstration assez forte, pour qu'on lui refusât il y a douze ans, la salle du marché Bonsecours pour y faire une lecture, sachant en outre toute l'estime que les catholiques professaient à son égard ; n'auraient-ils pu, dis-je, le mettre sur ses gardes, et lui dire, que s'il persistait à laisser le public libre d'entrer dans son Église, il serait seul responsable des conséquences qui en découleraient, l'assurant que dans le cas où il prêcherait dans sa congrégation, toute protection possible lui serait accordée. Voilà une question qui, si elle eût été résolue il y a huit jours, aurait épargné bien des terreurs, éloigné des alarmes nombreuses, à de bons et honnêtes habitants de cette cité, payant bien leurs taxes, et dont le sommeil aurait été bien moins agité, si la force de Police eût continué, comme par le passé, à les protéger, et à ne pas laisser toute une ville entière à la merci des voleurs, des incendiaires, et qui sait, même des assassins, qui ont eu le champ libre pour leurs opérations.

AD. OUMET.

NOUVELLE CANADIENNE.

Suite.

Cependant il y avait déjà plusieurs années que Léon Giroux n'avait donné de ses nouvelles. Sa mère n'espérait plus le revoir, et pleurait souvent en pensant à lui. — Ah, ah ! disait alors le père Giroux, laisse donc faire, va, pauvre vieille, il reviendra bien quelque bon jour. Ce qui m'étonne, toutefois, c'est qu'il ne m'ait pas encore demandé d'argent ; mais on ne perd rien pour attendre. Tu verras qu'il nous enverra quelque bonne lettre bien touchante dans laquelle il se dira malade et désireux de nous revoir. A la fin de la lettre, il y aura un petit mot qui nous fera comprendre qu'il ne lui manque pour accourir dans nos bras, que quelques centaines de piastres. Tu pleureras plus fort encore, et je lui enverrai l'argent voulu. Il reviendra, tu sécheras tes larmes ; je te dis cela, sans reproches, car je t'avouerai franchement que moi-même, je ne serais pas fâché de le revoir, pourvu qu'il nous revienne un peu moins paresseux qu'il n'était ; nos terres sont encore là, Dieu merci ! il en aura encore sa part.

Un soir d'été, (c'était en 1857 ou 1858) que la mère Giroux égrenait son chapelet, assise sur le seuil (le bas) de la porte ; que le père Giroux à côté d'elle fumait sa pipe en cherchant dans le ciel des pronostics de beau ou mauvais temps, une voiture débouchant de la route qui mène au village vint s'arrêter devant eux. Un homme de forte taille, tout de noir habillé, en descendit lestement et se dirigea vers les deux vieillards. Le père Giroux s'était levé à son approche. "Qu'y a-t-il pour votre service, monsieur, lui avait-il dit."

— Vous êtes monsieur Giroux, n'est-ce pas ?

— Oui, monsieur.

— Pourrais-je vous entretenir quelques instants.

Va donc allumer la chandelle, dit le père Giroux à sa bonne vieille femme.

— Entrez, monsieur, ajouta-t-il.

On entre, la chandelle s'allume, le père Giroux toise son homme des pieds à la tête.

Beau front, figure énergique et forte, regard vif, larges épaules, véritable carrure d'Hercule, voilà ce qu'il vit d'abord ; riches habits, linge fin, lourde chaîne d'or chargée de breloques, voilà ce qu'il vit ensuite. Le père Giroux ôta tout doucement sa tuque, prit un ton radouci et lui répéta. "Qu'y a-t-il pour votre service, monsieur."

Léon, car c'était lui, souriant à l'inspection inutile du vieillard, s'avance vers lui et lui prenant la main.

"Rien, pour mon service, répondit-il d'une voix tremblante d'émotion, je viens seulement vous demander si vous reconnaissez votre fils."

Passons la scène, elle est connue.

On ne se fit pas prier, bien entendu, pour reconnaître Léon dans cette brillante métamorphose. A la tendresse, à l'affection se joignit l'admiration. La mère pleura de nouveau pour sécher ses anciennes larmes, le père était bruyamment heureux quoiqu'un peu abasourdi de retrouver son fils si grand seigneur.

Le veau gras tomba sous le couteau et pendant trois jours consécutifs, il y eût table ouverte chez le père Giroux. Tout le monde y passa pour voir le petit Léon, changé en monsieur Léon, gros comme le bras.

Mais petit à petit, chacun reprit bientôt sa place, le calme se fit autour de l'heureux voyageur, il se mit à la famille, comme si rien n'eût été.

Une semaine s'écoula, une longue semaine ! sans que le père Giroux hasardât la plus légère question au sujet des chances de Léon en Californie. Ce n'est pas que ce dernier éludât la conversation, lorsqu'on lui parlait du pays de l'or, mais il avait une petite scène montée en tête et il tenait fort à l'effet qu'elle devait produire.

En rentrant une des valises de Léon, valise de petite dimension pourtant, le père Giroux l'avait trouvée d'une pesanteur extraordinaire.

"J'en ai eu tout mon raide, disait-il, à la mère, à la porter jusque dans la chambre. Si c'est tout de l'or qu'il y a dedans, Léon peut bien nous acheter et nous racheter dix fois !"

Un dimanche après-midi, que Léon accoudé à la fenêtre donnant sur le chemin du Roi, causait du passé avec son frère Moïse, il vit passer à fond de train deux ou trois cavaliers. Ils avaient des chevaux superbes.

— As-tu un joli cheval ? dit-il tout à coup à son frère.
 — Un joli cheval ?
 — Oui, je veux dire un cheval fringant, un cheval des dimanches, si tu l'aimes mieux.
 — Ma foi, non, je n'en ai pas de cette espèce, je ne suis pas fort sur la promenade, vois-tu ?
 — Tu dois savoir, dans tous les cas, où il y en a de jolis dans la paroisse.
 — Pour ça, oui ; il y a un nommé Francœur dans la côte d'Emmanuel, qui en a un beau et un fameux, mais il est hors de prix.
 — Combien en demande-t-il ?
 — Oh ! il en demande un prix fou ; il a déjà refusé deux cents piastres et il ne veut pas en démoder à moins de trois cents.
 — Pourrait-on aller le voir ?
 — Quand tu voudras, c'est à cinq ou six milles d'ici à peine.
 Le lendemain, un superbe cheval bai entrain dans l'écurie du père Giroux, conduit par Francœur lui-même qui s'en retournait lesté de \$275 en or ; ce qui fit ouvrir de grands yeux à Moïse et à son père.
 Francœur ne manqua pas de publier partout que Léon avait deux grandes valises remplies d'or, qu'il les avait vues, lui, de ses propres yeux vus, tout ce qui s'appelle vues.
 La considération en monta d'autant autour de sa personne et de son nom. Les mères à filles l'agaçaient, les jeunes filles, elles, lui pliaient leur plus belle révérence, le lardaient de leurs regards, le bouchonnaient de leurs sourires. Les chapeaux ne tenaient plus sur les têtes des hommes, d'aussi loin qu'ils le voyaient venir. Le vent de la fortune se fait surtout sentir sur les chapeaux.
 Le nom de Léon Giroux était donc sur toutes les lèvres, sur la lèvre rose de la beauté, comme sur celle qui tortillait la chique, tout le monde parlait de sa fortune, tout le monde, hormis son père, pauvre père ! Les curieux le tiraillaient de questions, le tournaient en tous sens, mais rien n'en sortait et pour cause, car il ne savait rien. Non moins désireux que d'autres de trouver un nom, à cette fortune mystérieuse, de l'appeler d'un chiffre, il se montrait plus circonspect. Avait-il fait un rêve et craignait-il de le voir s'évanouir à sa première question ? c'est ce que je ne saurais dire.
 Il résista longtemps, mais enfin, un jour que Léon parlait de grands projets, de nouvelles acquisitions, sa curiosité fit explosion.
 — Mais dis-donc, Léon, tu parles toujours d'achats, de spéculations de toutes sortes ; as-tu rapporté des millions de Californie ?
 Léon eut un bon et franc rire, un rire qui voulait dire, « A votre tour, papa, je vous tiens. »
 — Des millions, non, répondit-il, après l'expansion de sa gaieté ; quelques centaines, quelques milliers de piastres ? peut-être. Au reste, ce n'est pas difficile à voir, si cela vous fait plaisir ?
 — Si ça me fait plaisir, sacrebleu ! il va sans dire, que ça me fait plaisir.
 Léon se dirigea vers sa chambre, suivi de son père. Il ouvrit la petite valise trouvée si lourde à son arrivée. Deux ou trois chemises proprement pliées, apparaissaient d'abord. Léon les écartant un peu, retira avec précaution une boîte oblongue, soigneusement fermée, d'environ dix-huit pouces de longueur sur huit de largeur. Il l'ouvrit avec une lente précaution. Il paraissait curieux et inquiet à la fois, son père suivait ses mouvements avec une anxiété fébrile. Il allait voir de l'or, un monceau d'or peut-être.
 Écartant quelques morceaux d'étoffe qui recouvraient la boîte, Léon y enfonça la main et en sortit un bocal de verre couvert de poussière et rempli d'un liquide incolore. Un bon sourire s'épanouit sur ses lèvres à la vue de cet objet, et se tournant vers son père, qui avait l'air tout mystifié, il le fit échapper de nouveau ce rire à plein cœur qui lui est habituel.
 Il passait en même temps son mouchoir sur le bocal, pour en détacher la poussière ; puis le jugeant suffisamment nettoyé, il le passait aux mains du père Giroux en lui disant : « Connaissez-vous cela, papa ? »
 Le père s'approcha de la fenêtre et se mit à examiner avec attention le contenu du vase.
 « Mais sacrebleu ! Léon, s'écria-t-il, après une courte inspection, si je ne me trompe, ce sont des grenouilles qui ont des queues. »
 A cette exclamation de surprise, Léon ne put que répondre, d'abord, comme toujours, par son éclat de rire homérique.
 — Eh oui ! papa, c'est bien cela, des grenouilles avec des queues, et il riait plus fort encore de l'ébahissement du vieillard.
 Il reprit bientôt toutefois et sur un ton demi-sérieux, semitendre, qui touche au rire, qui touche aussi aux larmes, évoquant un souvenir d'autrefois du fond du bonheur d'aujourd'hui.
 — Vous souvient-il papa, qu'avant mon départ pour la Californie, vous m'avez dit en me tirant mon horoscope. « Tiens, toi, Léon, adienne que voudra, tu ne feras d'argent que quand les grenouilles auront des queues. »
 — J'ai pu te le dire, mais franchement, je ne m'en rappelle pas.
 — Eh bien ! moi, papa, je m'en suis toujours rappelé, et si bien, que lorsque je me suis trouvé en Californie et que j'y ai rencontré ces petits animaux, ressemblant, de fait, à des grenouilles ayant des queues, je me suis dit que ça devait être là le pays où je pourrais faire fortune, et je ne me suis pas tout à fait trompé comme vous pouvez voir. Léon enlevait en même temps les chemises qui cachaient le fond de sa valise et découvrait aux yeux éblouis du vieillard une cinquantaine de rouleaux d'or qui pouvaient représenter plusieurs milliers de louis.
 — Maintenant, ajouta-t-il, me pardonneriez-vous cette petite vengeance ?
 — Si je te la pardonne ? eh sacrebleu ! cette vengeance-là me fait autant de plaisir qu'à toi.
 — Et vous me permettez d'en raconter l'histoire à mes amis.
 — Eh ! sans doute, j'en serai fier même, cela prouve que tu as autant d'esprit que de courage et d'industrie.
 Le fonds de ce petit proverbe est vrai. M. Léon Giroux me l'a raconté lui-même et le raconte du reste à qui veut l'entendre. Il n'y a encore que deux ou trois ans, il conservait dans le même bocal, deux de ces prétendues grenouilles ; c'est tout ce qui lui en restait de six ou sept qu'il avait rapportées de Californie. Il doit les avoir encore.
 J'ai ajouté des enjolivements au narré principal mais encore une fois, le fonds est le même. Quiconque en douterait n'aurait qu'à se rendre au Côteau du Lac et à se donner le plaisir d'aller saluer M. Giroux. Il habite un gentil petit cottage au pied des rapides bouillonnants du Côteau. Madame Giroux est aussi charmante que belle. Il y a de bon quarts d'heure à passer là.
 Nous avons dans nos locutions vulgaires, nombre de ces proverbes qui font se dresser l'impossible devant vous, comme,

« quand les poules auront des dents, et d'autres aussi usuels, mais un peu moins délicats. Faudra-t-il en retrancher, après le récit que je viens de faire, le vieux proverbe de tout temps accepté comme irrécusable quand les grenouilles auront des queues. »

Non ! Qu'il se conserve et qu'il vive.
 Car ces grenouilles ayant des queues, rapportées par M. Giroux ne sont pas des grenouilles, mais des salamandres.

La salamandre est un reptile batracien de la famille des urodiles qui se rapproche plutôt du lézard que de la grenouille. avec laquelle elle a cependant une grande ressemblance par la tête. Elle a des doigts non palmés, dépourvus de griffes, une rangée de dents à la mâchoire et deux autres plus petites fixées au palais. Elle vit généralement d'insectes, elle se cache dans des trous humides, au pied des murs, dans les caves, dans des souches pourries. On lui reconnaît peu d'intelligence et presque nul instinct. C'est à la nuit tombante qu'on la voit sortir de son gîte, en quête de larves ou d'insectes endormis. Marchant toujours devant soi, si elle rencontre un obstacle, elle donne contre, un précepte, elle se jette dedans.

Les poètes l'ont entourée d'une grande renommée, et après les poètes, les naturalistes jusqu'à Maupertuis ont aussi rendu hommage à la vertu qu'on lui attribuait d'être invulnérable aux atteintes du feu. Maupertuis, prouva le premier, par l'expérience que la salamandre n'échappait pas à l'action terrible de cet élément. Jetée sur un brasier, on la voit se couvrir d'un enduit visqueux de couleur jaunâtre que secrètent un certain nombre de tubercules placés longitudinalement sur les côtés, un instant, elle reste immobile, mais une seconde après, elle se tord dans les tortures de l'agonie et reste là sans mouvement. Une des raisons qui ont pu faire croire que le feu n'avait aucun effet sur elle, c'est qu'on l'a vu souvent après des incendies se traîner sur les ruines encore fumentes. Caché dans quelque trou humide, à une certaine profondeur, elle avait pu se soustraire à la destruction, mais l'imagination du peuple non plus que celle des poètes ne tenaient compte de cette explication toute naturelle de sa survivance. Elle vécut ainsi longtemps, entourée d'un certain respect. On lui attribuait un je ne sais quoi de divin. François Ier avait pris pour emblème une salamandre avec cette devise : « J'y vis et je l'éteins. » La corruption des mœurs de ces temps-là ne pouvait être plus impudemment affichée.

Dans une des Chambres de Fontainebleau, le même prince fit graver ces deux vers.

« Ursus atrox, aquila levis et tortilis anguis
 « Cesserent flammæ, jam salamandra tuæ. »

« L'ours cruel, les aigles légers, et le serpent aux replis tortueux, ont cédé à tes flammes, ô salamandre. »

Cependant en dépit de la science et de l'expérience, le préjugé a survécu chez le peuple, et la salamandre reste pour beaucoup douée de la propriété d'être incombustible.

C'est ainsi que des sociétés d'assurance la prennent aujourd'hui pour emblème à côté du Phénix qui s'échappe plein de vie d'un brasier ou flammes.

On appelle salamandre, en botanique, l'amiante flexible, végétal qui croît sur les métaux, et qui résiste et blanchit au feu. On a dit et écrit que la salamandre est très commune dans l'Amérique septentrionale. Je ne sais pas toutefois qu'elle se rencontre en Canada. Tout ce que j'en voudrais, c'est que l'on dise partout une salamandre, au lieu d'une safe, mot anglais qui traduit coffre de sûreté.

A. N. MONTPETIT.

(FIN.)

LE MEURTRE.—PAPAVOINE (1825.)

Suite.

D. Vous aviez déclaré dans vos interrogatoires que vous aviez eu le projet d'assassiner à l'Opéra Mme la Dauphine, et vous êtes allé un soir à l'Opéra, il y a un témoin qui en dépose. Vous avez dit que vous aviez assassiné les enfants Gerbod, à cause de la couleur de leurs vêtements, semblable à celle d'une voiture que vous aviez vue à l'entrée du château, et qui vous avait fait naître l'idée que c'étaient les enfants de France qui se promenaient dans le parc. Interrogé par moi, ces jours derniers, vous avez rétracté ces déclarations dont la fausseté était palpable, puisque, avez-vous dit, Mme la Dauphine ne va jamais à l'Opéra ; qu'aucun prince ni princesse ne se montreraient au spectacle pendant que la cour est en deuil... Vous avez dit, enfin, que l'idée de faire des mensonges vous était venue après avoir entendu un officier portant des aiguillettes en or, dire que les enfants de France étaient assassinés. Vous renoncez désormais à ce système. Depuis votre détention, vous avez écrit à votre mère des lettres où vous parlez de vos affaires d'une manière très-lucide et très-raisonnable ; ces lettres ne sont pas d'un homme atteint de folie.

R. Il n'y a pas d'effet sans cause. Quel intérêt aurais-je eu à poignarder de malheureux enfants, dont je voudrais pouvoir racheter l'existence au prix de la mienne ? Quant aux enfants de la France, je n'ai pu songer un instant à attenter à leurs jours. Je lis habituellement les journaux ; je n'ignore pas que la promenade de Mgr. le duc de Bordeaux et de MADAMOISELLE, est du côté du bois de Boulogne, et non pas du côté du bois de Vincennes.

D. Vous aviez dit aussi dans vos déclarations que vous aviez été frappé de la ressemblance d'un des enfants Gerbod avec feu Mgr. le duc de Berry.—R. Je ne savais ce que je disais. Ignorez comment ce malheur est arrivé.

D. N'est-ce pas pour faire croire que vous étiez fou le 10 octobre, que, le 17 novembre, étant à la Force, vous avez frappé le jeune Labiey d'un coup de couteau.—R. Je ne sais encore comment cela s'est fait, j'étais troublé par des souffrances, par des insomnies continuelles. J'ai appris avec joie que les blessures de ce jeune homme n'avaient eu aucune suite.

D. Comment se fait-il que ces accès de fureur soient passagers et suivis d'un long calme ?—R. C'est aux médecins à vous l'expliquer. La folie n'est pas uniforme.

D. Vous avez discuté, avec le juge d'instruction, en criminaliste consommé ; vous êtes allé jusqu'à citer, d'après les causes célèbres, des méprises funestes ou une ressemblance à quelquefois entraînés les témoins et, après eux, des juges. (Affaire Lesurques : Voyez les précédentes livraisons de cet ouvrage.) Vos réponses étaient parfaitement claires, très-plausibles, et vous vous êtes enfin, j'ose le dire, montré comme un homme d'un esprit supérieur. Dans le système de l'accusation, la folie dont vous arguez aujourd'hui serait simulée, et n'aurait d'autre objet que de cacher un important secret. Ce secret, la justice a fait jusqu'ici de vains efforts pour le découvrir ; mais les jurés apprécieront le motif de votre action.

R. C'est à un médecin à expliquer cela. Je ne prétends pas être continuellement fou.

Le président donne ici lecture d'un précédent interrogatoire dans lequel Papavoine a expliqué comment il lui était venu à l'idée de dire qu'il avait voulu frapper les enfants de France. Un officier, porteur d'aiguillettes (c'était, à ce qu'il paraît, un simple gendarme), aurait dit pendant qu'on conduisait Papavoine dans les rues de Vincennes : « Tenez, voilà celui qui a voulu assassiner les enfants de France. » Ces paroles, recueillies par l'accusé, avaient fait naître en lui l'idée de déclarer que tel avait été son projet.

Le président : Vous prétendez avoir été conduit à l'acte du 10 octobre par suite des effets d'une fièvre chaude, d'une espèce d'aliénation mentale ; mais votre conduite depuis votre départ de Beauvais annonce que vous jouissiez de toute votre raison. Les lettres que vous avez écrites à votre mère sont pleines de sens ; ainsi ce n'est pas la démence qui a conduit votre bras.

Papavoine : Quel motif pouvais-je avoir de tuer ces enfants ? Je n'y avais aucun intérêt.

Le président : C'est votre secret. Jusqu'ici on n'a pu rien découvrir sur ce point... Cependant, en examinant ce qui s'est passé avant et après l'assassinat, il faut que l'accès de folie vous ait pris en voyant les enfants, et vous ait quitté après les avoir frappés. Aussitôt après l'assassinat, on vous a mis en présence de la mère, qui s'est écriée : « Voilà le meurtrier de mes enfants. » Et vous avez dit que vous ne la connaissiez pas. On vous a mis en présence des cadavres des enfants, et vous avez déclaré les méconnaître. Toutes vos réponses étaient pleines de sens.

Papavoine : Ce crime était si loin de ma pensée, que j'ai cru vraiment ne l'avoir pas commis. D'ailleurs, j'ai une famille, et je pensais à ne pas la déshonorer en avouant ce crime.

Le président : Pendant une semaine, vous avez nié être l'auteur du double meurtre commis à Vincennes ; vous avez dit qu'on se méprenait, et vous l'avez soutenu avec beaucoup d'esprit ; et ce n'est que lorsqu'on vous a averti que la mère des enfants et beaucoup de personnes vous reconnaissaient, que vous avez dit que vous vouliez frapper les enfants de France. Expliquez toutes ces circonstances à MM. les jurés. Leur ensemble prouve que vous n'êtes pas fou.

Papavoine : Je suis rempli de terreur, de craintes, mais je n'ai jamais senti le besoin de verser du sang. Je n'ai point agi raisonnablement.

Le président : Quand vous avez dit que vous vouliez frapper les enfants de France, vous avez entouré cette déclaration de tant de circonstances, les unes vraies, les autres probables, qu'il est impossible que vous n'avez pas eu l'usage de votre raison pour les inventer. Vous avez dit, par exemple, que l'un des enfants que vous avez tués ressemblait à l'un des enfants de France. Vous vous défendez très-bien maintenant, et vous jouissez de toute votre raison.

Papavoine : Je ne prétends pas toujours être fou.

Le président : Pourquoi, le 27 novembre dernier, avez-vous frappé un prisonnier, le jeune Labiey ?

Papavoine : Je l'ai frappé dans un accès de frénésie.

D'autres témoins sont entendus. La plupart, tout en signalant chez Papavoine les marques habituelles d'un tempérament morose et mélancolique, font l'éloge de son sens droit, de sa probité. Pour le plus grand nombre, c'est un honnête homme, plein d'humanité ; il aimait à caresser les enfants.

La malheureuse mère est introduite. Nous n'entreprendrons pas de décrire l'effet que sa présence a produit sur les spectateurs. Sa mise est simple ; elle est coiffée d'une capote noire que sa main bienveillante sans doute a enfoncée sur ses yeux pour que la présence de l'homme qui l'a privée de ses enfants ne frappe pas d'abord son regard. On la fait asseoir sur une chaise devant la cour. Elle prête serment et répond d'une voix faible et mal articulée aux interpellations de forme. Elle se nomme Henriette-Charlotte Hérin, âgée de vingt-cinq ans, ouvrière en dentelles, rue de Verneuil, 58.

Le président : Reconnaissez-vous l'accusé ?

La demoiselle Hérin lève les yeux, les détourne avec horreur et s'écrie :—C'est bien lui !

Le président : Remettez-vous, Madame, et parlez plus haut, s'il est possible. Rendez compte des faits qui sont à votre connaissance.

La demoiselle Hérin. Je suis allée le dimanche à Vincennes, j'étais avec mes deux enfants... Ah !

Le cri aigu que poussa la pauvre mère lui a été arraché par la vue des vêtements des victimes. Elle tombe à la renverse et se débat sous l'étreinte d'une crise nerveuse. Des cris de douleur répondent à ses cris dans l'auditoire ; plusieurs dames se trouvent mal. Toute l'assistance est saisie d'une émotion dont la cour et MM. les jurés ont peine à se défendre. Des huissiers emportent la demoiselle Hérin. Papavoine a détourné les yeux pour ne point contempler la malheureuse mère. Mais son œil est sec, sa figure immobile. Il est évident que cette scène lui est pénible, mais n'excite dans son cœur qu'un regret et non un remords.

Quelques instants après, la demoiselle Hérin est ramenée. On la fait placer dans un fauteuil, le dos tourné à l'accusé et tout près de M. le président. Ce magistrat répète aux jurés toutes les dépositions dont il leur aurait été impossible de recueillir un seul mot, à cause de l'agitation du témoin et de la faiblesse de sa voix, étouffée à chaque instant par les sanglots et par les larmes.

— Le dimanche, 10 octobre, dit le témoin, je suis allée prendre à Vincennes mes enfants qui y étaient en pension ; je les conduisis à la promenade. En passant du côté de la demi-lune, avant d'entrer dans l'allée des Minimes, j'aperçus sous un arbre une femme ; j'ai appris depuis qu'elle se nommait la demoiselle Malservait, cette dame était habillée de rose ; elle s'adressa aux enfants, et en même temps me fit quelques questions. Elle me demanda s'ils étaient jumaux, et s'il y avait beaucoup d'intimité entre eux ; elle proposa même au plus jeune de l'emmener ; il s'y refusa et, comme elle insistait, l'aîné s'y opposa. Cette demoiselle en rit beaucoup. Je me mis à jouer avec un des enfants. En me retournant, j'aperçus un homme dont la figure me frappa ; il était vêtu d'une redingote bleue, boutonnée jusqu'en haut ; il avait un crêpe à son chapeau et une cravate noire. Je pensai que c'était un officier de la garnison qui attendait la dame avec qui je venais de causer. Sans avoir de pressentiment fâcheux, je fus cependant frappée de cette rencontre. Je continuai ma promenade du côté de l'allée des Minimes. Après avoir quitté la dame en robe rose, je vis l'homme habillé de bleu causer avec elle ; cela me confirma dans l'idée qu'ils se connaissaient. Je me dirigeai du côté du bal, et partageai à mes enfants le déjeuner que je leur avais apporté. Je revis tout d'un coup le même homme ; il était extrêmement pâle, et sa pâleur m'inspira une terreur extrême. Il me dit d'une voix terrible qui me glaça.

d'effroi : *Votre promenade est bientôt finie!* Comme la pluie commençait, je voulus me retirer. L'homme habillé de bleu, se tournant du côté du plus jeune de mes enfants, le frappa violemment. Je crus qu'il avait donné un coup de poing à mon enfant, je lui portai un coup de parapluie. Il passa de l'autre côté, il frappa le second, alors je tombai évanouie, et ne repris connaissance qu'au milieu des personnes empressées à me porter secours.

Après cette déposition, le témoin se retire. Les cris que jette la demoiselle Hérim en quittant l'audience montrent qu'elle s'est longtemps contenue. Le président, guidé par des motifs sur lesquels on n'a pu se méprendre, n'a adressé à Papavoine aucune interpellation en présence de l'infortunée mère.

Un moment, les étranges réticences de la déposition d'un sieur *Davesne* firent croire qu'on était enfin sur la trace du secret que l'accusation cherchait avec l'opinion publique. Ce *Davesne* était notaire à Vincennes, et suppléant du juge de paix. Il répondit d'un air important, aux interrogations du président, qu'il savait beaucoup de choses sur la famille Gerbod, mais ne se croyait pas autorisé à les dire, n'en ayant reçu la confiance qu'en sa qualité de notaire.

Le président : Prêtez toujours serment et dites ce qui est relatif à l'assassinat.

Davesne prête serment et parle de ce qui s'est passé pendant le premier interrogatoire de Papavoine. L'assassin ne lui a pas paru ému, pas même quand on a procédé devant lui à l'examen des cadavres des enfants.

Le président à Papavoine. Vous avez paru impassible en présence des cadavres des enfants, et vous avez expliqué le calme apparent de votre attitude dans un interrogatoire que vous avez subi devant M. le juge d'instruction. Vous avez dit : "J'étais déchiré de douleur, mais je cherchais à maîtriser mon émotion." Un homme qui est ainsi maître de lui-même n'est pas aliéné.

Le président revient au témoin *Davesne* ; Vous dites que vous savez beaucoup de choses sur la famille Gerbod : sont-elles relatives au procès de Papavoine, à l'assassinat des enfants ?

Davesne ne répond que par un signe mystérieux qui paraît signifier : — elles y sont relatives.

Le président : Dites ce que vous savez : je vous interroge, vous pouvez, vous devez répondre.

Davesne : M. Gerbod, le père, ne voulait pas consentir au mariage de son fils ; ce jeune homme est fort doux, et je l'invitai à obéir à la volonté de son père, il s'y résigna. On repré- senta au père qu'il fallait assurer le sort des enfants, et il promit de leur faire une pension. Dans la journée du 10 octobre, les gendres de M. Gerbod, MM. Longueil et Belhomme vinrent me trouver et me questionner sur l'assassinat. Je leur répondis que, comme suppléant du juge de paix, c'est-à-dire comme officier de police judiciaire, je ne pouvais point parler de ce qu'avait pu dire Papavoine dans ses interrogatoires.

Le président : Ainsi, M. Longueil vous a demandé si Papavoine avait fait des révélations ?

Davesne : Oui, M. le président, c'est bien là la question qu'il m'a faite. M. Belhomme me la fit aussi, et paraissait insister pour que je lui répondisse.

On fait appeler *Longueil* et celui-ci répond qu'il ne croit pas avoir fait cette question. *Davesne* insiste, et ajoute que *Longueil* paraissait prendre un vif intérêt aux circonstances de l'événement.

Le président : Paraissait-il ému ?

Davesne : Il avait chaud.

Longueil : J'avais couru.

Un juré interroge *Longueil* sur l'emploi de sa journée, le dimanche 10 octobre. *Longueil* donne des détails satisfaisants. Sur la demande expresse d'un juré, *Belhomme* est appelé. Il dit être resté cinq minutes à peine chez M. *Davesne*, et lui avoir fait des questions sur l'assassinat, comme tout autre eût pu faire à sa place.

Davesne à Belhomme : Non, monsieur, vous ne m'avez point fait les questions d'une manière indifférente ; vous avez insisté pour savoir si Papavoine n'avait pas fait de révélations.

Belhomme : Si ces questions m'eussent intéressé autant qu'on veut le dire, je ne les aurais pas faites devant les clercs de M. *Davesne*. Je n'ai pas insisté puisque je ne suis resté que cinq minutes dans l'étude.

Davesne baisse la tête et ne répond pas.

A l'audience du lendemain, la justice fait un nouvel effort pour découvrir, sous les paroles mystérieuses du témoin *Davesne*, le fil conducteur qui lui manque toujours.

Rappelé dans l'audience du 26 février, le témoin *Davesne* est interrogé sur les questions qui lui ont été adressées par M. *Longueil*.—M. *Longueil*, dit-il, est venu, de la part de M. Gerbod père, me demander quelle conduite M. Gerbod devait tenir dans cette circonstance. Je lui ai dit, ainsi qu'à M. *Belhomme*, qu'il ne s'agissait point de notariat et que je ne pouvais leur donner aucun conseil.

M. de Peyronnet : Vous avez dit dans l'instruction que M. *Belhomme* vous avait demandé si l'individu avait fait des révélations.—R. Il ne s'est pas servi du mot de *révélation*, il a demandé si l'individu avait déclaré quelque chose.

Un juré : Vous avez dit que l'un des gendres vous poussait de questions.—R. J'ai dit à M. *Belhomme* que je ne pouvais donner aucun renseignement, que je le priai de ne point me pousser de questions.

Le président : Il était fort naturel que MM. *Belhomme* et *Longueil* cherchassent à avoir des renseignements sur l'assassinat des enfants de leur frère.

Le témoin *Davesne* répète qu'il y a eu, dans ses relations avec la famille Gerbod, certains côtés qui se rapportaient aux enfants. Il ne peut déterminer si cela se rapporte à l'accusation.

L'auditoire croit voir dans ces paroles une réticence, un scrupule mystérieux, et la curiosité se reprend à cette déposition qui, peut-être, va dévoiler enfin le secret cherché par tout le monde.

— Quelles relations ? s'écrie le président. Il faut tout dire ; il ne faut pas apporter ici un mystère qui serait déplacé.—R. M. Gerbod père est venu m'annoncer qu'il avait déterminé son fils à faire un voyage. M. Gerbod fils me parla lui-même de ce voyage, qui avait pour but de le détacher de la demoiselle Hérim. Je lui dis : Si vous conservez des correspondances avec cette fille, il est inutile que vous voyagiez.

Le président : Mais, quant aux enfants, quelles ont été les relations ?—R. Sur les observations que je fis à M. Gerbod père qu'il était juste d'accorder des aliments à ces deux enfants, M. Gerbod promit de faire une pension, en me chargeant toutefois de la payer. Elle était de trente francs par mois ; je l'ai payée deux fois.

Le président : Ces déclarations, loin de jeter des soupçons sur aucun des membres de la famille, viendraient à leur décharge, puisque Gerbod père s'était engagé à payer une pension pour les enfants, tant qu'ils en auraient besoin.—Au témoin : Vous n'avez jamais entendu personne de la famille vous parler de Papavoine ?—R. Jamais. M. Gerbod père me fit part aussi du dessein qu'il avait d'empêcher mademoiselle Hérim de faire le voyage de Bruxelles pour retrouver son fils.

Ainsi, cela est devenu bien évident, ce n'est pas dans les témoignages qu'il faut chercher le fatal secret. On voit, du reste, que l'accusation en a pris son parti et qu'elle s'est fait une conviction à ce sujet.

M. le vicomte de Peyronnet, avocat général, prononce le réquisitoire.

"Messieurs, dit-il, la haine, l'ambition, la vengeance et la cupidité sont en général les seules passions qui portent les âmes perverses au crime dont la société souffre et s'afflige. Mais aussi, malheureusement, on a vu quelquefois des hommes se rendre coupables par un penchant désordonné pour les vices et dans l'unique but de satisfaire une férocité dont la nature humaine est ordinairement exempte. Lorsque nous devons signaler de telles actions à votre justice, nous ne saurions dissimuler combien notre tâche est en même temps douloureuse et difficile.

"On a peine, en effet, à croire à tant de cruauté dans son semblable, et l'on éprouve le besoin de révoquer en doute l'exactitude d'une si triste vérité ; toutefois, vous est-il permis maintenant de vous livrer à ce premier mouvement de vos cœurs ? Mais comment espérer que cette mission vous est réservée, et que nous serons autorisés nous-mêmes à proclamer innocent celui dont le sort vous est confié ? Vous ne le pouvez pas plus que nous. L'accusation qui vous a été soumise n'a pas été détruite ; les preuves qui l'entourent ont reçu de la publicité un nouveau degré de force.

"Elle vous signale un grand crime ; elle vous indique le coupable, et la société se repose avec confiance sur vos lumières et votre impartialité. Cependant, messieurs, qu'il nous soit permis de vous exposer les motifs de notre conviction ; nous serons contraint d'entrer dans ces détails déplorables, mais vous ne trouverez pas mauvais que, dans des circonstances aussi importantes, nous placions devant vos yeux le tableau dont vous connaissez les parties."

Ici, suivant la route qu'il vient de tracer, l'avocat-général examine avec la plus scrupuleuse attention l'existence entière de l'accusé. Il le suit dans sa carrière publique, dans sa manufacture de Mouy, et le trouve partout remplissant ses devoirs avec une intelligence et une ponctualité remarquables. Passant ensuite aux faits mêmes de l'accusation, il examine s'il y a eu guet-apens.

"L'accusé, dit-il, pour écarter la circonstance aggravante de la préméditation, a prétendu qu'il avait acheté le couteau aussitôt arrivé à Vincennes. Un témoin, la fille Malservait, a appuyé cette déclaration. Vous sentirez comme nous, messieurs, le peu de confiance que l'on doit accorder à ce témoin, en faisant attention à la position particulière où il s'est trouvé, où il se trouve encore, où il se trouvera peut-être un jour."

Qui ne le sent ? Ici, le réquisitoire combat dans le vide. La fille Malservait et Papavoine n'ont attaché aucune importance à l'heure où a été acheté le couteau, et c'est à peine si l'accusé sait qu'il a acheté l'arme avec laquelle il a commis le crime.

Quels sont donc les motifs des attentats reprochés à Papavoine ? Le réquisitoire se trouble ici, il hésite comme l'acte d'accusation.

"Exiger de nous que nous fassions connaître les motifs qui poussèrent le bras du coupable, lorsqu'il frappait sans pitié ses victimes, serait nous demander au-delà de ce que nous sommes obligés de faire, et nous aurions le droit de répondre : "Quelle que soit la passion qui a entraîné l'accusé, la loi veut l'atteindre s'il est coupable." Toutefois, messieurs, nous n'userons pas de cette faculté, car rien ne doit rester sans explication dans une affaire aussi importante ; cherchons donc à dévoiler ce mystère jusqu'à présent impénétrable."

A continuer.

VARIÉTÉS.

On parlait devant une petite fille de la beauté des mains. L'enfant se jette au cou de sa mère et l'embrasse : —C'est maman qui a de belles mains ! Voyons, maman, montre tes mains ! La mère rougit, et met ses deux mains dans ses poches. —Mais elle est folle, cette enfant. Mes mains n'ont rien de remarquable. —Ah si ! ah si !... Tu as une jolie petite main d'homme.

C'était au jour de l'an. On feuilletait, en famille, l'album de Gavarni. Chacun riait des naïvetés des enfants terribles, quand une petite fille, qui avait lu avec beaucoup d'attention les légendes, s'écrie tout à coup : —Tu es bien heureuse, maman, que je ne sois pas une enfant terrible !

—J'ai tout mis en œuvre pour te faire arriver ! criait un père à son fils ; j'ai dépensé tout ce qu'il fallait pour te faire donner une brillante éducation. Je te destinai à la magistrature ! J'ai voulu te faire entrer à l'école polytechnique !... Tu n'as mordu à rien ! Va ! tu n'es qu'un âne ! Tu ne seras jamais bon à rien... Je te ferai entrer dans l'administration !

Une dame, chaussée par un cordonnier en vogue, s'aperçoit que, dès le premier jour, ses souliers sont déchirés. Elle va se plaindre au marchand ; celui-ci prend les souliers, les examine, et, après réflexion : —Je vois ce que c'est, dit-il, madame aura marché.

Sur le boulevard Saint-Denis, un cabriolet de remise avait failli renverser une pauvre vieille qui traversait la chaussée. Le voyageur pousse un cri d'effroi. —Oh ! n'ayez pas peur, bourgeois, dit le cocher ; j'ouvre l'œil : c'est mon intérêt, d'ailleurs, car si j'écrasais c'te vieille femme, on me la ferait payer comme une neuve.

La femme d'un paysan normand tombe dangereusement malade. Un docteur est appelé ; il interroge, examine, et, tout en causant, laisse pressentir la crainte de ne pas être convenablement rémunéré de ses soins.

—Monsieur, dit le mari, j'ai là cinq louis, et que vous tuiez ou guérissiez la chère femme, le magot est à vous. La malade mourut.

Au bout de quelque temps, le médecin se présente pour réclamer les cent francs.

—Docteur, dit le pauvre affligé, me voilà tout prêt à tenir ma promesse. Permettez-moi seulement deux petites questions, en présence de ces dignes témoins : Avez-vous tué ma femme ?

—Tué ! comment, tué ! assurément non.

—Tant mieux. L'avez-vous guérie ?

—Non, hélas !

—Eh bien, si, comme vous en convenez, vous ne l'avez ni tuée, ni guérie, vous êtes hors des termes de nos conventions et n'avez légalement rien à me demander.

NAIVETÉ.—Nous sommes dans un grand centre manufacturier. Un *snoell*, indigné, s'adressant à un garçon employé dans une fabrique !

— Vous devriez toujours, entendez-vous, lever votre chapeau devant un gentleman.

Le garçon, intimidé, balbutie :

— Mais, monsieur, je ne savais pas que vous étiez un gentleman !

L'Opinion Publique est en vente chez les personnes dont les noms suivent :

- Jean Baptiste Ethier, épiciier, (coin des rues *Montcalm* et *Mignonne*.)
- Louis Carle, épiciier, (coin des rues *Visitation* et *Robin*.)
- Jean Baptiste Lepine, épiciier, (coin des rues *Beaudry* et *Mignonne*.)
- Joseph N. Duhamel, épiciier, (coin des rues *Lagauchetière* et *Visitation*.)
- Télesphore Germain, épiciier, (coin des rues *Durham* et *Dorchester*.)
- Olivier Lorange, épiciier, (coin des rues *Sydenham* et *Dorchester*.)
- M. Robert, barbier, (*Carré Papineau*.)
- J. G. Davie, épiciier, (coin des rues *Ste. Marie* et *Fullum*.)
- Victor Hainault, épiciier, (coin des rues *Craig* et *De-Salaberry*.)
- Richard Renaud, marchand de tabac, (No. 10, *Carré Chaboillez*.)
- Pierre Imbleau, épiciier, (262, *rue des Seigneurs*.)
- Stephen Smith, libraire, (No. 9, *rue Lamontagne*.)
- Joseph Lorange, épiciier, (coin des rues *Montcalm* et *Dorchester*.)

"The Canadian Illustrated News"

Journal Hebdomadaire

De Chronique, Littérature, Science et Art, Agriculture et Mécanique, Modes et Amusements, Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS.

SOUSCRIPTION D'AVANCE..... \$4.00 par an. PAR NUMERO..... 10 Centins.

CLUBS.

Chaque Club de cinq souscripteurs qui nous enverra \$20, aura droit à six copies pour l'année. Les abonnés de Montréal recevront leur journal à domicile. Le port des numéros envoyés par la Poste sera payé par l'Éditeur. Les remises d'argent par un mandat de Poste ou par lettre enregistrée, seront aux risques de l'Éditeur.

On recevra des annonces, en petit nombre, au taux de 15 centins la ligne, payable d'avance.

AGENCE GÉNÉRALE :

10-PLACE D'ARMES-10

BUREAU DE PUBLICATION ET ATELIERS :

319-RUE ST. ANTOINE-319

HEARN & CIE

VENDRONT

LEUR

FONDS

DE

LANTERNES MAGIQUES,

ET DE VUES

AU PRIX COURANT

Pour écouler le fonds de la saison.

PRESENTS DU NOUVEL AN !

VENEZ EXAMINER LES

LUNETTES D'OR ET D'ARGENT.

Etc. Etc.

28 déc.

"L'Opinion Publique"

JOURNAL POLITIQUE ET LITTÉRAIRE Publié tous les Samedis à Montréal, Canada, Par GEORGE E. DESBARATS & CIE. ABONNEMENT.....\$2.50 par année Aux Etats-Unis..... 3.00 Par numéro..... 5 Centins Envoi par lettres enregistrées ou par ordres sur le Bureau de Poste au risque des propriétaires du journal. ANNONCES.....10 Centins la ligne 1re fois 5 Centins " 2me " &c.

Tous ceux qui ne renverront pas le journal seront considérés comme abonnés.

FRAIS DE POSTE—ATTENTION ! Les frais de poste sur les Publications hebdomadaires ne sont que de 5 centins par trois mois, payables d'avance au bureau de poste de l'abonné. Le manque d'attention à ce détail, entraînerait une dépense de 2 centins qu'il faudrait payer sur chaque numéro.

Les journaux qui voudront bien échanger avec nous, ainsi que toutes lettres se rapportant à la rédaction devront être adressés à *L'Opinion Publique* ou aux Rédacteurs, No. 10 Place d'Armes, Montréal. Toute lettre d'affaires devra être adressée à George E. Desbarats, seul chargé de l'administration du journal.

LIBRAIRIE J. B. ROLLAND ET FILS,

12 & 14 RUE ST. VINCENT, MONTREAL.

Cet Etablissement est constamment du mieux assorti en Livres d'Histoire, de Littérature, de Théologie, de Droit, de Médecine, de Sciences diverses, de Classiques Français, Latin, Grec etc., etc., etc. Les maisons d'Education trouveront à cette Librairie toute espèce de Livres et Fournitures d'Ecoles à des prix qui défient toute concurrence.

P. DUFRESNE, MARCHAND DE Montres en or et en argent, Bijouteries, etc. 88, RUE ST. JOSEPH, MONTREAL. MONTRES ET BIJOUTERIES RÉPARÉES ET GRÉVÉES

C. T. DORION, HORLOGER ET BIJOUTIER No. 86 RUE ST. LAURENT, MONTREAL.

Imprimé et publié par G. E. DESBARATS 10 Place d'Armes et 319 Rue St. Antoine, Montréal, Canada.